Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU JURA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU JURA

N°1
Juin 2014

ACTU de l'observatoire départemental de la consommation des espaces

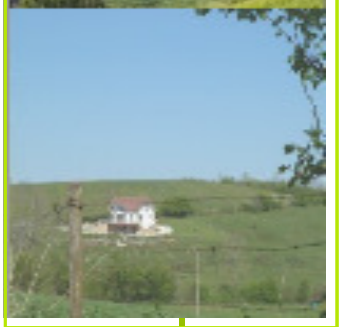

EDITO

L'usage plus économe de la ressource foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers) s'impose aujourd'hui comme un objectif important pour aménager durablement nos territoires. La consommation de plus en plus importante de foncier a des conséquences **sociales** (précarité des ménages qui pour devenir propriétaires s'éloignent de plus en plus), **environnementales** (mitage et fragmentation des espaces agricoles (perte de terres de bonnes valeurs agronomiques, pertes de la biodiversité).

L'objectif des pouvoirs publics est de réduire le rythme de l'artificialisation des sols. Pour ce faire, ils doivent mettre à disposition de leurs partenaires des mesures fiables de la consommation des espaces.
L'ONCEA (observatoire national de la consommation des espaces agricoles) a été créé le 17 avril 2013.
Cet observatoire national élaborera des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles, forestiers et naturels; il homologuera des indicateurs d'évolution.

Pour le Jura, des partenaires Etat, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Association des maires, se sont engagés dès 2009 à une gestion plus économe de l'espace, dans le cadre de la Charte Agriculture-Urbanisme et Territoires auxquels ont été associés les porteurs de projets de territoires (SCoT, PLUi). Ils ont mutualisé leurs ressources et compétences pour mettre en place un observatoire de la consommation des espaces à l'échelle du territoire jurassien.

Cet observatoire a pour objectif de suivre l'évolution de la consommation des espaces à partir d'indicateurs, il a pour vocation de devenir un lieu d'échange et de partage entre et avec les partenaires et les collectivités territoriales.

Le partage de méthodes et d'indicateurs pour une meilleure connaissance des enjeux du foncier est nécessaire pour que les porteurs de projets de territoires puissent réfléchir et fonder une politique durable en matière d'utilisation du sol.

Ce premier N°d'ACTU, vise à présenter cet observatoire, son fonctionnement, et ce qui a déjà été réalisé depuis plus d'un an au sein des comités de travail.

Ce nouvel outil partenarial est à disposition des territoires. Il permettra d'accompagner par des données les réflexions les porteurs de projets de territoires, les collectivités dans leur démarches de développement. Il se veut pédagogique.

Jacky Roche
directeur départemental des territoires du Jura

Afin que cet observatoire réponde aux attentes des différents partenaires, ces derniers ont défini son organisation à travers **une charte de fonctionnement validée en date du 20 janvier 2014.**

CHARTE DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE

Préambule

L'observatoire de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est un outil partenarial, porté par l'ensemble des partenaires volontaires et intéressés par cette thématique.

Cet observatoire sera :

- **un centre de ressources, d'analyses et de traitement de la donnée**
- **un lieu d'échange de pratiques, et de méthodologies apportant une valeur ajoutée aux différents travaux.**
- **un outil de réflexion stratégique au service des collectivités, des partenaires dans le cadre d'une gestion plus équilibrée des espaces**

Il n'a pas pour vocation de produire un chiffrage adapté et imposé à tous les territoires, ni de définir à partir de résultats chiffrés une doctrine de pilotage des documents d'urbanisme.

1. Objectifs de l'observatoire

- Construire avec l'ensemble des partenaires une ou des méthodes de calcul des espaces nouvellement artificialisés.
- Partager de la connaissance de données et d'informations dans le domaine de l'occupation du sol et de la consommation des espaces et les analyser afin d'avoir une interprétation commune et cohérente sur les territoires.
- Devenir un centre de ressources sur les questions d'occupation du sol, de consommation des espaces pour des prospectives territoriales.

Ce lieu permettra :

- d'améliorer la connaissance dans le domaine de l'occupation du sol
- de connaître l'évolution de la consommation des espaces à différentes échelles de territoires
- d'échanger sur des retours d'expériences (d'autres territoires, d'autres méthodologies) et d'études.

2. fonctionnement de l'observatoire

L'information devra être utile aux professionnels des territoires et facilement mobilisables par eux.
La mise en place d'indicateurs par les partenaires est la garantie de la pérennité du partage de l'information.
L'observatoire favorisera l'émergence d'outils informationnels partagés :

- d'ordre qualitatifs et quantitatifs
- de communication et diffusion (site-bulletin de diffusion-plateforme collaboratrice locale)

L'observatoire s'articulera autour d'un COPIL (comité de pilotage) et d'un COTECH, (comité technique)

COPIL

Il définira les orientations de l'observatoire, il sera le lieu d'échange et de débat avec l'ensemble des acteurs des territoires.
Il se composera d'élus des structures (de différentes échelles d'intervention) concernées, de l'Etat, et des partenaires concernés par la problématique, afin d'apporter une validation aux décisions, et aux orientations à prendre.
Les techniciens pourront y être associés.
Il se réunira au moins une fois par an, où un état d'avancement des travaux et étude seront présentés, ainsi que les orientations à prendre.
Toutes les décisions feront l'objet d'une validation par le COPIL et de manière collégiale (soit par vote à la majorité des présents ou consensus selon le souhait de l'assemblée et les nécessités des sujets).

COTECH

Il sera composé des techniciens des organismes et collectivités territoriales du COPIL, il sera force de proposition d'études, qu'il soumettra au COPIL. Il mettra en oeuvre les objectifs et actions développés par l'observatoire. Il pourra faire intervenir ou se doter d'experts dans les domaines concernés.
Lieu d'échange, de discussion, de construction des travaux à venir. Il se réunira au moins 3 fois par an.

© COPIL 29/11/2013,

COORDINATION

La DDT/MDD fera office de coordinateur et secrétariat pour l'observatoire.
Pour l'ensemble des comités, chaque partenaire sera force de proposition et de contribution

COMPOSITION DES COMITES : non figée, elle peut évoluer

COPIL

Les collectivités territoriales engagées dans un ScoT ou PLUi ou portant réfléxion

- M. le président du parc naturel régional du Haut-Jura
- M. le président du Syndicat mixte du ScoT du Pays Lédonien
- M. le président de la communauté d'agglomération du Grand Dole
- M. le président de la communauté de communes du Val d'Amour
- Mme. la présidente du Pays du Revermont

Les partenaires institutionnels

- M. le président du conseil général du Jura
- Mme la présidente de l'association des maires du Jura
- M. le président de la chambre d'agriculture
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du Jura
- M. le présidente de a chambre de métiers et de l'artisanat du Jura
- M. la présidente CAUE du Jura
- M. le directeur DGFIP (service du cadastre)
- M. le président de la SAFER
- M. le directeur de la DDT du Jura
- M. le directeur de la DREAL
- M. le directeur de la DRAAF

COTECH :

Chargée de mission -ScoT pays Lédonien
Chargés de mission-PNR du Haut-Jura
Chef de service -Communauté d'agglomération du Grand Dole
Directeur de développement-CCI
Chargé de mission, service foncier et service SIG du conseil général-
Directrice-Pays du Révermont

Architecte -CAUE
Directeur-communauté de communes du Val d'Amour
Chargées d'étude– CEREMA de Lyon)
Chargée de mission-MDD-DDT 39
Chef de service MDD-DDT 39
Directeur-SAFER
Responsable département collectivités, territoires, énergies et environnement de la chambre d'agriculture

les productions et les travaux de l'observatoire

L'observatoire pourra proposer des publications sur la thématique, ou la diffusion des publications des partenaires, des territoires.

Chaque partenaire dispose de sources d'information qui lui sont propres et reste propriétaire des informations qu'ils fournit sans contrevenir aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés. Les données fournies sont communes aux partenaires de la convention (de l'observatoire) sans faire l'objet d'une copropriété.

L'année 2013, a permis de faire l'état des bases de données disponibles sur le territoire français, d'établir un état des lieux entre les différentes formes d'utilisation du foncier (bâti, agricole, forestier…) et ainsi de calculer la consommation du foncier,

Des bases existent, mais elles sont loin de répondre à l'attente, elles devront sans aucun doute êtrecomplétées, aucune n'est réellement adaptée à la problématique, car conçue pour d'autres objectifs au départ.
Des méthodologies d'utilisation de ces données sont testées au niveau national, pour être adaptées aux attentes et besoins de nos territoires.

Les sources de données existantes pour approcher la consommation des espaces.

- **MAJIC**
La base de données MAJIC (mise à jour des informations cadastrales) comporte des renseignements relatifs aux propriétés bâties et non bâties. Elle peut être associée à une base de données localisée comme la BD parcellaire qui donne accès à une représentation géographique des parcelles.

- **Corine land Cover**
Cette base constitue un inventaire biophysique de l'occupation des sols. Elle détermine des espaces homogènes de 25 ha minimum et offre une visions de l'occupation majoritaire des sols.

- **Recensement agricole**
Réalisé tous les 10 ans par le ministère de l'agriculture, il apporte une analyse assez exhaustive de l'activité agricole. La SAU des exploitations (surface agricole utilisée) est une donnée recueillies lors de ces enquêtes.

- **Référentiel parcellaire Graphique (RPG)**
Il s'agit d'un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles annuellement déclarées au titre de la politique agricole commune (PAC).

- **Base de données BaDGE (géographique économique)**
Il s'agit d'une base des données « parcs d'activités économiques » parcs existants et en devenir.

- **La BD Topo**
Il s'agit de la composante topographique du référentiel à Grande Echelle produit par l'IGN (institut Géographique National). Elle contient la localisation des bâtiments de plus de 20m².

2013 : EXPERIMENTER LES METHODOLOGIES

EXEMPLE : CROISER LA BASE MAJIC ET LA BD PARCELLAIRE POUR VISUALISER L'EVOLUTION DE L'URBANISATION ET CELLE DE LA POPULATION

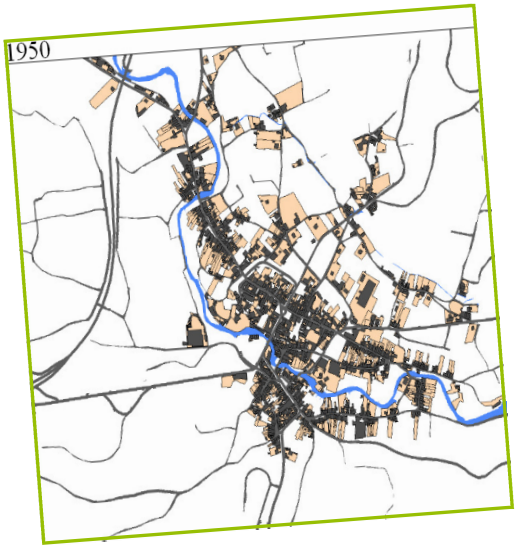

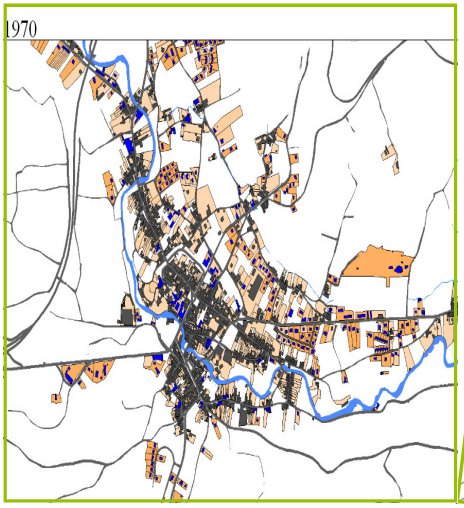

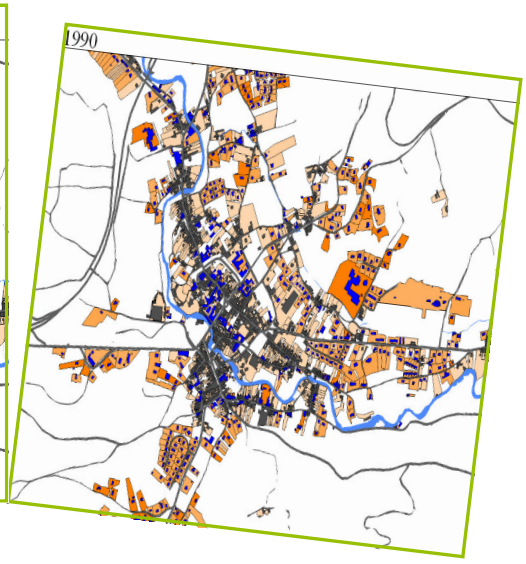

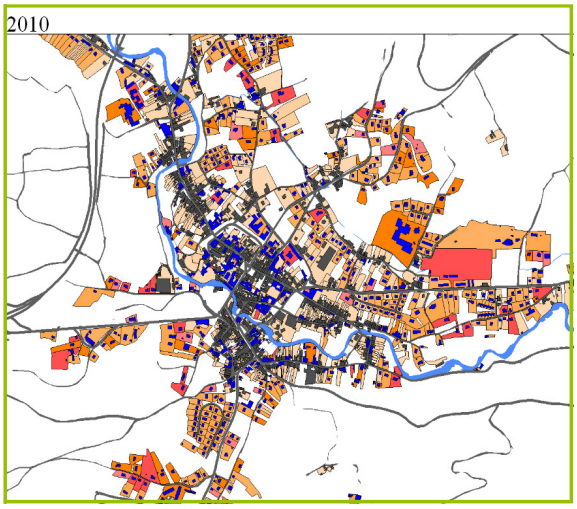

Ce type d'étude, permet de visualiser sur une commune, le développement de l'urbanisation au fil des années, et d'associer l'évolution de la population.

D'une manière pédagogique, ce travail permet de soulever les problématiques, de l'étalement urbain, du mitage, mais également la perte d'habitants au centre bourg, la vacance…etc

Il s'agit là de poser des éléments de réflexion pour le territoire, non pas de juger ce qui a été fait, mais à partir de cette réalité, voir comment travailler à l'avenir, et sur quels enjeux dont celui de la gestion économe des espaces.

Les résultats de méthodes et d'expérimentations ont vocation à alimenter l'observatoire partenarial de la consommation des espaces.

D'autres démarches engagées par d'autres partenaires et à échelles départementales, ou intercommunales voire régionale pourront être présentées, débattues et valorisées dans ce cadre.
Comme le Parc Naturel Régional du Haut-Jura qui a testé l'utilisation de la base MAJIC sur son territoire et présenté des travaux méthodologiques à l'observatoire.
Des travaux sont également suivis au niveau régional, afin de mutualiser les expérimentations.

Cette démarche relève d'un vrai travail collaboratif entre les acteurs concernés. (Etat, collectivités territoriales, conseil général, association des maires, chambre d'agriculture et les autres partenaires), entre autres à référencer la panoplie d'outils disponibles aux collectivités pour observer les dynamiques de transformation des espaces.

2014, la feuille de route de l'observatoire

Fin 2013, le comité de pilotage a proposé une feuille de route pour 2014, il s'agit d'orienter les travaux de l'observatoire en fonction des besoins, des opportunités de thématiques à traiter
Et surtout de travailler sur des études concrètes, et échanger sur ces travaux.

En janvier 2014, la DDT a mené conjointement avec le CEREMA, une étude sur la typologie des communes du Jura. L'objectif étant de définir la typologie des communes selon l'indicateurs d'étalement urbain.
Et des compléments de travaux doivent être apportés avec les territoires.

Le Conseil Général a présenté une étude sur la vacance en logement dans le département.

En avril 2014, l'Agence Régionale de Développement a présenté la base BaDGE, permettant d'identifier les zones d'activités, les surfaces utilisées, et restantes, les bâtiments disponibles.
Cette base étant à disposition des collectivités. Elle permettra sans doute d'avoir autre approche de la consommation des espaces par l'activité.

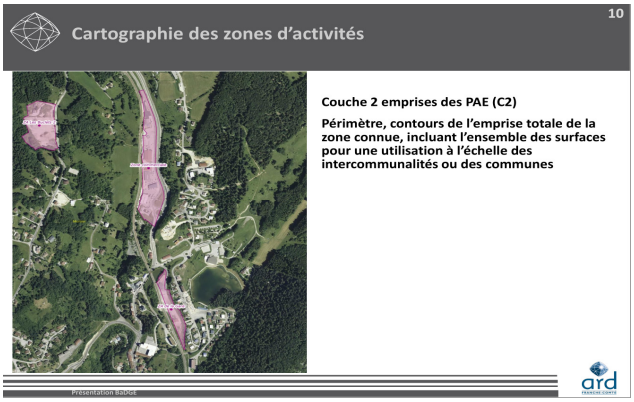

Pour septembre 2014, la Direction Régionale de l'Agriculture, présentera une étude en cours sur la SAU et la chambre d'agriculture sur les diagnostics agricoles.

En parallèle, la DDT poursuit les travaux d'étude de l'observatoire à partir des bases, afin de pouvoir répondre aux attentes des collectivités et pouvoir établir un premier état des lieux de l'occupation du sol, de l'évolution de l'urbanisation sur les territoires.

Le comité technique devra être force de proposition d'étude pour l'avenir et de travaux partenarial, afin de permettre la pérennité de cet observatoire.

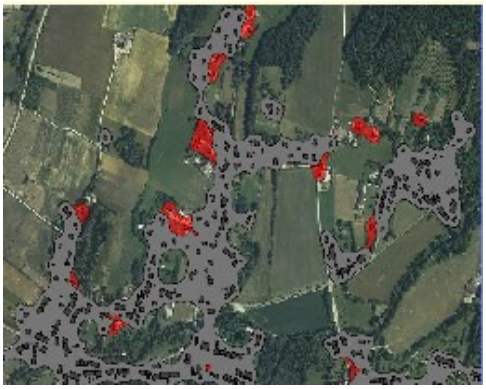

Définition de la tache urbaine et des dents creuses

ACTU-BIBLIOGRAPHIE

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche , n°2010-874 du 27 juillet 2010, article 51, inscrit l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires et prévoit la création d'un observatoire "national" de la consommation des espaces agricoles, afin de mesurer le changement de destination de ces espaces et permettre aux territoires de mettre en place une gestion durable (artL112-1 du code de l'urbanisme).

La loi grenelle 2
la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, les PLU et les SCoT doivent fournir une analyse de la consommation passée d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et déterminer des objectifs de consommation économe de l'espace pour le futur.

La loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014
Le **chapitre III, titre IV** vise à lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. (articles 139-140)

Mesure de la consommation d'espace à partir des fichiers fonciers, travaux nationaux
http://www.certu.fr/mesure-de-la-consommation-d-espace-a924.html

Le projet de loi d'Avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt (en cours),

OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Jacky ROCHE

COMITE DE REDACTION : Florence NERET, Joël CULAS

CREDITS PHOTOS : Florence NERET,

COMITE DE RELECTURE : les membres du COTECH de l'observatoire

MISE EN PAGE : Florence NERET

Contact : DDT du Jura- Mission Développement Durable—03-84-86-81-44